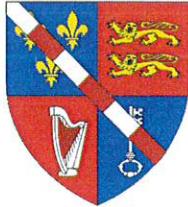


## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

## Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	14
- En exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	1
- exclus	0

## Date de convocation :

**15 octobre 2025**

## Date d'affichage :

**15 octobre 2025**

## Date de réunion :

**21 octobre 2025**

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 21 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un octobre à dix-huit heures trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

## Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - ~~Alexandra DASSAS~~ - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA

## Absents excusés :

Annie JÉZÉQUEL

*Alexandra DASSAS*

*Stéphane PETROZ*

## Procurations :

Annie JÉZÉQUEL donne procuration à Philippe ALLAIN

*Alexandra DASSAS donne procuration à Ludovic ROBERT*

## Objet : Aménagement d'un accès au Presbytère

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un accès au Presbytère

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société Paysages ADELINe n° 25/PAC/P/415 en date du 19/06/2025 pour un montant de 7 906,92 € HT joint à la présente délibération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société JD TP n° 2025-000233 en date du 08/09/2025 pour un montant de 7 882,00 € HT joint à la présente délibération

Après avoir entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à \_\_\_\_\_ (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

**ACCEPTE** le projet d'aménagement d'un accès au Presbytère

**DECIDE** pour la réalisation des travaux de retenir la société :

- Paysages ADELINe n° 25/PAC/P/415 en date du 19/06/2025 pour un montant de 7 906,92 € HT joint à la présente délibération
- JD TP n° 2025-000233 en date du 08/09/2025 pour un montant de 7 882,00 € HT joint à la présente délibération

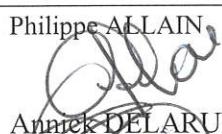
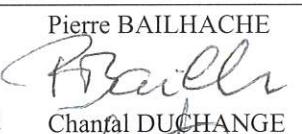
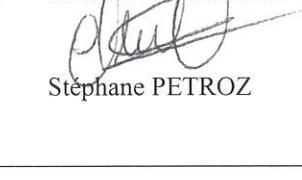
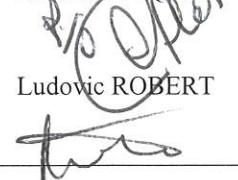
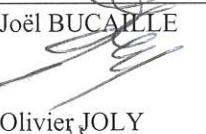
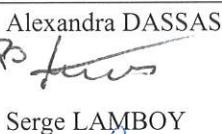
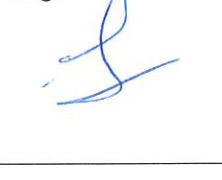
**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document concernant la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux

*Compte tenu que les prestations et leur prix sont identiques entre les 2 Stes proposées, le conseil municipal demande à M. le Maire de choisir la Ste qui pourra intervenir dans les délais courts*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

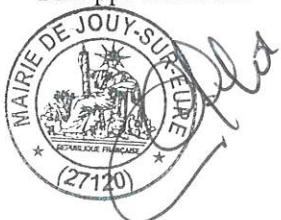
Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN  Anneck DELARUE 	Pierre BAILHACHE  Chantal DUCHANGE 	Pierre BERGER  Annie JÉZÉQUEL 	Joël BUCAILLE  Olivier JOLY 	Alexandra DASSAS  Serge LAMBOY 
---	--	---	---	--

Maire

Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 23/10/2025  
Reçu en préfecture le 23/10/2025  
Publié le  
ID : 027-212703581-20251021-2025\_DELCOM018-DE